

## Les attentes de la CPCA

**Sur la méthode de travail**, nous sommes attachés à ce que les groupes de travail soient le lieu de la concertation sur des propositions politiques et des éléments de doctrine et non sur des questions strictement techniques qui pourront être traitées ultérieurement par l'administration.

### 1. Sur les dispositifs d'observation :

Le chiffrage du poids économique global des associations est un enjeu majeur de reconnaissance. La quantification doit être au service de cette reconnaissance et d'un débat sur la qualité des politiques publiques et le rôle qu'ont à y jouer les acteurs associatifs. Bien plus que de simples employeurs ou prestataires de services, les associations développent des projets collectifs d'action sociale et d'éducation, participent ainsi de missions d'intérêt général. Elles constituent une véritable 3<sup>e</sup> force aux côtés de l'Etat et du secteur privé à but lucratif.

Notre priorité, dans la droite ligne du rapport Stiglitz : **avancer vers une comptabilisation globale de la richesse sociale, économique et environnementale produite par les activités sans but lucratif**, dont les associations sont la première force collective dans notre pays :

- 1.1. **mesurer les effets globaux de l'activité associative de proximité**, en particulier les services rendus par les 14 millions de bénévoles (valorisation monétaire du travail bénévole et analyse qualitative de la valeur ajoutée de cet investissement) ;
- 1.2. **mesurer le poids économique des associations en région** en s'appuyant sur un véritable outil d'observation statistique des associations et structures de l'économie sociale, et renforcer ainsi la démarche entreprise par l'observatoire national de l'économie sociale et solidaire ;
- 1.3. sans remettre nullement en cause l'utilité du compte satellite qui permet d'obtenir une vision d'ensemble par la consolidation de chiffres globaux (rappelons que le compte satellite fait partie de la plateforme revendicative de la CPCA pour 2007-2012), **affiner les méthodes** pour ne pas globaliser la recherche aux organismes sans but lucratif (rappelons que le concept d'ISBL regroupe en France les associations, les fondations, les syndicats, les comités d'entreprise, les organisations paritaires, les partis politiques, les églises et les congrégations) ou se fonder exclusivement sur les associations employeurs ;
- 1.4. **étendre les enquêtes Insee annuelles au secteur non marchand et par secteurs d'activités** afin d'affiner les données recueillies par le biais du compte satellite, d'avoir une meilleure connaissance par secteur et d'**intégrer réellement la réalité associative aux statistiques économiques du pays**.

## Les attentes de la CPCA

### 2. Sur les modalités d'un approfondissement du dialogue civil, comment « *incorporer la dynamique associative dans une démocratie du dialogue* » (Cf. Rapport Groupe 1 conférence de la vie associative 2006)

Rappel des enjeux : depuis la dernière conférence de la vie associative, le fossé s'est encore creusé entre les formes instituées de dialogue civil et l'organisation de la société civile par elle-même (plusieurs sondages parus et à paraître montrent que les Français accordent leur confiance aux associations pour résoudre la crise, loin devant les gouvernants, les syndicats ou les partis politiques<sup>1</sup>). Que voulons-nous pour cette nouvelle conférence de la vie associative ?

#### 2.1. Concrétiser les attentes portées par la première CVA et restées, à ce jour, sans suite :

- promotion de l'adoption d'un statut de l'association européenne ;
- augmentation de la représentation associative au CESE national, au CESE européen et aux CESR.

#### 2.2. Créer une nouvelle culture du dialogue civil au sein de l'administration :

- Instituer, dans chaque ministère, une commission permanente de la vie associative pour une RGPP- Partenariale : co-production des grands champs de la politique associative ministérielle et des critères d'évaluation de sa performance.
- Instituer, dans les préfetures, des commissions permanentes de la vie associative (à réactualiser avec les réorganisations des services déconcentrés et leur régionalisation).
- Offrir, dans la droite ligne des observations des rapports Langlais et Morange, un cadre juridique adapté aux démembrements de l'administration aujourd'hui constitués sous forme d'associations.
- Former les fonctionnaires d'Etat à la connaissance de la vie associative et du rôle des associations dans le dialogue civil.

Ces mesures pourraient trouver toute leur légitimité dans un travail engagé en 2010 de **réactualisation de la Charte des engagements réciproques**. Dans la logique de la réforme des institutions, cette charte serait co-produite entre l'Etat, le Parlement et le mouvement associatif organisé. Elle serait évaluée par le Parlement dans le cadre d'une mission parlementaire.

#### 2.3. Moderniser le régime de conventionnement des fonctions démocratiques et citoyennes des associations d'intérêt général :

Dans une logique « eurocompatible » et « RGPP » compatible (en prenant exemple sur ce qui existe au Québec), il faut reprendre le débat sur **les critères de reconnaissance des associations engagées dans le dialogue civil**, cela passe par la perspective d'un agrément :

- **Consacrer la notion d'Association partenaire du dialogue civil institutionnalisé (APDCI)** aux coordinations associatives ainsi qu'aux regroupements associatifs et associations habilitées.
- **Définir les critères nationaux d'habilitation des APDCI** en les fondant sur les principes de la Charte des engagements réciproques et de la Charte de l'égalité.
- Indexer à la reconnaissance d'APDCI **des « contrats d'utilité civique et sociale » assortis de conventions de moyens permettant la participation effective au DCI**. (à articuler avec les travaux du groupe 2 sur la convention pluriannuelle d'objectifs eurocompatible).

---

<sup>1</sup> Cf. notamment Sondage TNS/Sofres, centre d'analyse stratégique sur « les nouvelles formes du capitalisme », janvier 2009